



LE COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE MARSEILLE

Présidente : Madame Dominique BONMATI
Présidente honoraire du tribunal administratif de Marseille

Vice-président : Monsieur Bernard DEBRUYNE
Président de section de chambre régionale des comptes honoraire

1. Quel est son ressort territorial ?

Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Hérault, Aude, Gard, Lozère, Pyrénées-Orientales, Alpes-Maritimes, Var.

2. Quelles sont ses coordonnées ?

Adresse postale :

Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)
CCIRA de Marseille - Madame PIETRI
Place Félix Baret CS 80001
13282 MARSEILLE Cedex 06

Contact :

Catherine PIETRI
Secrétariat du CCIRA de Marseille (fermé le lundi)
Tél. : 04 84 35 45 54 / 06 48 06 62 74
Courriel: catherine.pietri@paca.gouv.fr

Information aux requérants et aux défendeurs : pour toute question se rapportant aux modalités de transmission de la saisine ou des éléments produits au cours de l'instruction (nombre d'exemplaires papier/dématérialisé, canal de transmission), nous vous invitons à prendre l'attache du secrétariat du comité local, pour vous assurer des modalités en place.

N.B. : le n° SIRET du CCIRA de Marseille est celui de la structure qui l'héberge, à savoir la Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur, dont le n° SIRET est le 171 300 007 00019.